



Les services de l'État dans la Loire

Contamination aux métaux lourds sur le secteur minier de St-Martin la Sauveté

En application de la directive européenne DDIE (déchets de l'industrie extractive) de 2006, un inventaire des dépôts miniers a été entrepris sur le territoire français. Cet inventaire exécuté par le groupement d'intérêt public, expert après-mine de l'Etat, Géodéris, a permis de répertorier 16 dépôts sur le titre minier de St Martin la Sauveté dans le département de la Loire. Ce secteur minier a été exploité jusqu'en 1825 environ.

Il comprend une partie du territoire des communes de Les Salles, Grézolles, Saint-Julien-d'Oddes, Saint-Martin la Sauveté, Saint Marcel d'Urfé, Luré, Juré, Champoly, Saint-Germain-Laval, Bussy-Albieux, Nollieux, Cezay, Ailleux, Saint-Sixte, Saint-Thurin, Saint-Just-en-Chevalet et Saint-Romain d'Urfé.

Contrairement à d'autres cas similaires, aucun problème sanitaire spécifique n'a été mis en évidence à ce stade des investigations. Cependant afin d'appréhender le risque pour la santé humaine et animale mais aussi pour l'environnement, une étude sanitaire et environnementale va être menée par Géodéris à partir du printemps 2016. Les résultats définitifs seront connus début 2018.

Dans l'attente de ces résultats, des recommandations sanitaires et des mesures de prévention sont à mettre en place. Elles seront diffusées aux riverains de ce secteur et seront présentées individuellement à chaque exploitant agricole concerné afin de les accompagner des explications nécessaires à leur bonne compréhension.

[Arrêté préfectoral du 13 avril portant restrictions sanitaires](#) (format pdf - 15.6 Mo - 19/04/2016)